



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 122320

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les conditions de mise en oeuvre du nouveau contrat d'avenir pour les buralistes. Signé le 21 décembre dernier, il tend à renforcer le soutien aux buralistes jusqu'en 2011, à la suite de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Parmi les mesures adoptées figurent notamment l'amélioration de la rémunération accordée aux buralistes par la Française des Jeux et le PMU. Cependant de nombreux buralistes ne sont pas dépositaires de ces deux sociétés et ne sont donc pas concernés par cette mesure, alors qu'ils sont frappés comme leurs autres collègues par la baisse de la consommation de tabac. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre en faveur de ces buralistes en particulier, notamment en direction de la Française des Jeux et du PMU afin de demander à ces établissements dont l'État est actionnaire principal de permettre à plus de buralistes de vendre leurs produits.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122320

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3651